

Conditions relatives à l'ouverture de compte avant le départ

L'ouverture de compte avant le départ (OCAD) vous permet d'ouvrir un compte-chèques individuel de la Banque HSBC Canada avant votre arrivée au Canada et d'y faire un dépôt unique sans passer à une succursale de la HSBC dans votre pays d'origine.

En raison des exigences canadiennes relatives à la vérification des clients, nous devons restreindre l'utilisation du compte tant que nous n'avons pas fait une vérification visuelle de vos pièces d'identité en personne. Le compte sera activé lorsque vous présenterez les pièces d'identité demandées à un employé de la Banque HSBC Canada, une fois que vous serez arrivé au Canada.

1. **Définitions.** Dans les présentes conditions, les expressions suivantes ont le sens qui leur est associé ci-dessous :
 - a. «**blocage du compte**» désigne une restriction appliquée au compte qui vous empêche de recevoir des renseignements de connexion pour les services bancaires mobiles et en ligne, de bénéficier du privilège de tirer des chèques, de recevoir une carte de débit et d'effectuer des dépôts ou des retraits, mis à part le dépôt répondant aux exigences applicables au dépôt facultatif de fonds dans le compte, à la section 4;
 - b. «**compte**» désigne un compte-chèques personnel individuel de la Banque HSBC Canada ouvert dans le cadre du processus d'ouverture de compte avant le départ. Ce compte ne peut pas être un compte conjoint, un compte en fidéicomis ou un compte commercial;
 - c. «**compte d'origine**» désigne un compte-chèques ou un compte d'épargne personnel valide à votre nom établi dans votre pays d'origine, à partir duquel vous envoyez un transfert télégraphique unique facultatif. Ce compte doit rester ouvert tant que votre compte n'a pas été activé ou fermé;
 - d. «**date d'arrivée prévue**» désigne la date approximative à laquelle vous prévoyez arriver au Canada, indiquée dans votre demande d'ouverture de compte ou mise à jour par nous après l'ouverture du compte;
 - e. «**format numérisé**» désigne une copie, une télécopie, une image numérisée, une image ou toute autre version d'un document original;
 - f. «**nous**» désigne la Banque HSBC Canada;
 - g. «**ouverture de compte avant le départ (OCAD)**» désigne le processus qui permet à une personne à l'étranger d'ouvrir un compte avant son arrivée au Canada sans avoir besoin de passer à une succursale de la HSBC dans son pays d'origine;
 - h. «**vous**» désigne la personne qui a fait la demande d'ouverture de compte et comprend ses héritiers et ses successeurs et ayants droit autorisés.
2. **Critères d'admissibilité.** Voici les critères à remplir, à la date à laquelle vous demandez l'ouverture d'un compte :
 - a. vous devez avoir au moins 17 ans;
 - b. vous devez détenir un visa de résident permanent au Canada ou un permis de travail ou d'études en cours de validité ou participer au Volet direct pour les études d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (programme de CPG pour étudiants);
 - c. vous devez détenir un passeport en cours de validité; et
 - d. la date prévue de votre arrivée au Canada doit être dans l'année qui suit.
3. **Ouverture et activation du compte**
 - L'ouverture du compte est assujettie à notre examen et à notre approbation de tous les renseignements et documents que vous nous fournissez.
 - Un seul compte peut être ouvert dans le cadre du processus d'ouverture de compte avant le départ.
 - Votre compte doit être ouvert dans l'année précédant la date prévue de votre arrivée au Canada.
 - Un blocage sera appliqué au compte ouvert dans le cadre du processus d'ouverture de compte avant le départ tant que le compte n'aura pas été activé.

- Pour activer le compte, vous devez vous rendre à une succursale de la Banque HSBC Canada en personne et nous présenter les originaux des pièces d'identité que vous nous avez fournies en format numérisé au moment de la demande d'ouverture du compte.
 - Tous les originaux doivent correspondre aux documents en format numérisé, faute de quoi nous pourrions refuser d'activer le compte.
 - Une fois que le compte sera activé, nous lèverons le blocage de ce dernier. Il est possible que vous ayez à respecter des conditions supplémentaires.
 - Vous devez nous aviser de tout changement dans les renseignements que vous nous avez fournis lors de l'ouverture du compte, y compris vos coordonnées et la date prévue de votre arrivée, à l'adresse PAO_Canada@hsbc.ca.
 - Si vous n'activez pas le compte, nous le fermerons. Voir la section 5.
4. **Dépôt facultatif de fonds dans le compte.** Une fois que le compte sera ouvert, nous vous ferons parvenir une lettre confirmant les renseignements relatifs à votre compte et contenant des directives sur la façon d'effectuer un transfert télégraphique unique facultatif. Si vous décidez de faire un dépôt unique avant le départ, vous convenez que les conditions suivantes doivent être réunies pour que le dépôt soit accepté :
- a. Le dépôt doit être le premier dépôt effectué dans le compte. Aucun autre dépôt subséquent dans le compte ne sera accepté.
 - b. Le transfert télégraphique doit provenir d'un compte-chèques ou d'un compte d'épargne personnel ouvert et actif à votre nom établi dans votre pays d'origine, et les détails du transfert télégraphique doivent correspondre aux renseignements sur le compte d'origine.
 - c. Le montant du transfert télégraphique, y compris les montants liés aux frais de transfert/de conversion et aux frais de transfert télégraphique, ne doit pas dépasser 30 000 \$CA.

Les fonds transférés à un compte-chèques de la Banque HSBC Canada sont assujettis à des frais de transfert/de conversion et à des frais de transfert télégraphique imputés par votre banque et d'autres banques, ainsi qu'à des frais pour transferts télégraphiques entrants imputés par la Banque HSBC Canada (frais en vigueur de 17 \$CA, pouvant être modifiés).

Lorsque nous accepterons le transfert télégraphique, nous vous enverrons une confirmation du dépôt du montant dans votre compte.

Si vous faites un dépôt dans votre compte, le compte d'origine doit rester ouvert tant que votre compte n'a pas été soit activé, soit fermé. Si le compte d'origine est fermé lorsque nous tentons de vous retourner les fonds au moment de la fermeture du compte, nous pourrions être tenus de retenir les fonds au Canada tant que vous n'aurez pas rempli les conditions supplémentaires pour que nous puissions libérer les fonds.

5. **Fermeture du compte.** Nous fermerons le compte si vous ne l'activez pas dans l'année qui suit la date de son ouverture. Nous tenterons de communiquer avec vous par téléphone ou par courriel aux coordonnées que vous nous avez fournies, une fois que la date prévue de votre arrivée sera passée.
- Si vous voulez fermer le compte avant son activation, veuillez écrire à PAO_Canada@hsbc.ca.
6. **Frais non remboursables.** Tous les frais de la Banque HSBC Canada, de la banque du compte d'origine ou d'autres banques sont non remboursables.
7. **Modifications.** Le programme peut être modifié, prolongé ou annulé, au gré de la HSBC, en tout temps et sans préavis.
8. **Droit de résiliation.** La Banque HSBC Canada se réserve le droit de cesser d'offrir le programme d'ouverture de compte avant le départ ou d'en modifier toute condition, en tout temps et sans préavis; ainsi que de refuser ou de résilier en tout temps la participation de toute personne à ce programme.

Votre entente avec la Banque HSBC Canada

- Vous acceptez les conditions ci-dessus et confirmez que vous remplissez les critères d'admissibilité à l'ouverture de compte avant le départ, à la section 2.
- Vous reconnaissez que l'ouverture du compte est assujettie à notre examen et à notre approbation de tous les renseignements et documents que vous nous fournissez. À notre entière discrétion, nous pouvons décider de ne pas procéder à l'ouverture de compte avant le départ et vous indiquer un autre moyen d'ouvrir un compte à la HSBC.

- Vous acceptez de nous fournir vos pièces d'identité en format numérisé et de présenter les originaux de ces mêmes pièces d'identité à un employé de la Banque HSBC Canada, une fois que vous serez arrivé au Canada.
- Vous confirmez que tous les renseignements que vous nous avez fournis, verbalement ou par écrit, y compris les renseignements relatifs à votre statut d'immigrant, sont véridiques, exacts et complets. Vous confirmez que la date d'arrivée prévue indiquée dans votre demande d'ouverture de compte est la date approximative réelle à laquelle vous prévoyez arriver au Canada.
- Vous reconnaissez qu'un seul (1) compte peut être ouvert dans le cadre du processus d'ouverture de compte avant le départ.
- Vous comprenez qu'un blocage sera appliqué au compte ouvert dans le cadre du processus d'ouverture de compte avant le départ. Vous ne pourrez pas effectuer de dépôts ou de retraits, mis à part le dépôt répondant aux exigences applicables au dépôt facultatif de fonds dans le compte, à la section 4. Vous ne recevrez pas de renseignements de connexion pour les services bancaires mobiles et en ligne, vous ne bénéficierez pas du privilège de tirer des chèques et ne recevrez pas de carte de débit tant que vous n'aurez pas activé le compte dans une succursale de la Banque HSBC Canada, une fois que vous serez arrivé au Canada.
- Vous convenez que si la date prévue de votre arrivée au Canada change, vous communiquerez avec la Banque HSBC Canada pour lui communiquer la nouvelle date, à l'adresse PAO_canada@hsbc.ca.
- Vous reconnaissez que nous ne pourrions pas mettre à jour la date prévue de votre arrivée au Canada si la nouvelle date à laquelle vous prévoyez arriver au Canada tombe plus d'un an après la date d'ouverture du compte.
- Vous reconnaissez que si vous n'activez pas le compte dans l'année qui suit la date de son ouverture, nous le fermerons.
- Si vous décidez de faire un dépôt unique avant le départ, vous convenez que le dépôt répondra aux exigences applicables au dépôt facultatif de fonds dans le compte, à la section 4, et que vous garderez le compte d'origine ouvert et en règle tant que votre compte n'aura pas été soit activé, soit fermé.
- Si vous fermez le compte ou si nous le fermons, les fonds qui ont été déposés seront retournés dans le compte d'origine, moins les frais de change ou de conversion et les frais de transfert télégraphique.
- Vous autorisez la Banque HSBC Canada à communiquer avec vous par téléphone ou par courriel aux fins du fonctionnement et de l'administration du compte et du processus d'ouverture de compte, y compris à vous envoyer la correspondance relative au compte, à vous fixer un rendez-vous à une succursale de la Banque HSBC Canada après votre arrivée, à vérifier les renseignements ou à effectuer toute autre démarche jugée nécessaire.

Pour obtenir d'autres renseignements concernant l'ouverture de compte avant le départ, veuillez envoyer un courriel à PAO_canada@hsbc.ca.